



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 octobre 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

**CE-2012-1513      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 9 OCTOBRE 2012**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 9 octobre 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

**CE-2012-1514      MANDAT À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION D'ESSAIS DE TRAITABILITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'École Polytechnique de Montréal est un organisme scolaire québécois à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 2.1<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde un mandat à l'École Polytechnique de Montréal pour un montant estimé de 81 956 \$ non taxable pour la réalisation d'essais de traitabilité dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30455-002-23857	81 956 \$	Usines de production d'eau potable - Honoraires professionnels - Hull

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1515\*

**APPROUVER LES DEMANDES DE SUBVENTION À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC PRÉSENTÉES PAR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a annoncé la mise en œuvre d'un programme de soutien destiné à la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires existantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a alloué un budget de 15 600 000 \$ pour l'exercice financier 2012-2013 pour la région du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de subvention doivent parvenir à l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière est d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 1 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** pour respecter la date d'échéance, le Service des infrastructures a déjà présenté sept projets à l'Agence de développement économique Canada dans le cadre de ce programme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les demandes d'aide financière présentées par le Service des infrastructures à l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du programme du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire;
- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles des projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'ententes aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-1516

**SOUSSION 2012 SP 232 - IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS DES CHEMINS MCCONNELL ET VANIER ET DU BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ ET LA RUE BÉGIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Bruneau Électrique inc., 527, boulevard Dollard, Joliette, Québec, J6E 4M5, pour effectuer les travaux d'implantation de feux de circulation aux intersections des chemins McConnell et Vanier et du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Bégin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 330 058,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30611-002-23858	97 128,01 \$	Amélioration de la sécurité - Passage à niveau et autres - Synchronisation des feux de circulation
06-30651-006-23859	75 141,51 \$	Mesures d'atténuation de la vitesse - Feux de circulation
06-30386-001-23860	143 435,71 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Feux de circulation
04-13493	14 353,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1517

**SOUSSION 2012 SP 046 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DES PHOTOS ET DES EMPREINTES DIGITALES - SERVICE DE POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Morpho Canada inc., 485, rue McGill, bureau 1100, Montréal, Québec, H2Y 2H4, pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des photos et empreintes digitales, l'équipement ainsi que le support et la maintenance du logiciel pour un montant total de 189 040,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 août 2012, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2014 à 2017 pour les coûts de support et maintenance du logiciel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-001-23861	108 963,33 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	4 954,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1518** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 7 241,11 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 398 954,30 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 8 328,68 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36 - 189 653,88 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste de réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches numéro 36 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	7 241,11 \$	8 au 12 octobre 2012
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	398 954,30 \$	8 au 12 octobre 2012
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	8 328,68 \$	8 au 12 octobre 2012
Liste des embauches numéro 36	Embauche de personnel temporaire	189 653,88 \$	1 <sup>er</sup> au 5 octobre 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1519** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 - 222 618,76 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 OCTOBRE 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 222 618,76 \$ pour la période du 4 au 10 octobre 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1520\*** **AMENDEMENT À LA CONVENTION 2004-2012 ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2004-615 en date du 22 juin 2004, la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa signaient une convention concernant la relance de l'aéroport situé sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa anticipe un déficit d'opération pour l'année 2012 de 415 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de modifier l'annexe 1 de la convention relatif aux surplus/(déficits) d'opération anticipés afin d'y inscrire la contribution demandée pour l'exercice financier 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à :

- verser à la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa, 1717, rue Arthur-Fecteau, Gatineau, Québec, J8R 2Z9, une somme de 415 000 \$, plus taxes, afin d'absorber le déficit anticipé de l'année 2012;

- procéder à la modification du Règlement numéro 230-2004 concernant la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa afin de modifier l'annexe 1 de la convention prévoyant les surplus/(déficits) d'opération anticipés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-37200-952	415 000,00 \$	Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa - Subventions - Organismes municipaux
04-13493	20 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	41 396,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	30 000 \$		Imprévu - Autres
02-37200-952		30 000 \$	Aéroport exécutif - Gatineau-Ottawa - Subventions - Organismes municipaux

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-1521\*

**RÉGULARISATION DE LA CHAÎNE DE TITRES ET CESSIION DU LOT 2 619 787 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**en 1988, l'Assemblée Nationale a adopté la Loi constituant la Municipalité de Cantley, aux termes de laquelle un territoire a été attribué à la Municipalité de Cantley, résultant de la défusion entre l'ex-ville de Gatineau et de Cantley;

**CONSIDÉRANT QU'**au préalable à la défusion, l'ex-ville de Gatineau et de Cantley ne formaient qu'une municipalité, et que celle-ci avait entrepris des procédures d'acquisition par vente pour taxes d'un immeuble alors connu et désigné comme étant le lot 7A-29, rang 12, Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau, dorénavant désigné comme étant le lot 2 619 787 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les procédures de vente pour taxes ont été complétées en 1990, soit près de deux ans après la défusion de l'ex-ville de Gatineau et de Cantley, ayant pour effet d'attribuer, à tort, un titre de propriété à la Ville de Gatineau et portant sur l'immeuble ci-avant décrit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble n'est pas situé sur le territoire de la ville de Gatineau, mais sur celui de la Municipalité de Cantley;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a jamais agi à titre de propriétaire de l'immeuble ci-avant décrit, et que l'immeuble est inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité de Cantley comme appartenant à celle-ci, et ce, depuis 1991;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau n'a aucun intérêt envers cet immeuble et qu'il s'agit d'une erreur de titre résultant des procédures de vente pour taxes entreprises avant la défusion et complétées après que l'ex-ville de Gatineau et la Municipalité de Cantley n'aient obtenu leur territoire respectif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil, afin de corriger le titre du lot 2 619 787 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, de permettre la signature par le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, les documents nécessaires à la régularisation de la chaîne de titres et à la cession du lot 2 619 787 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, préparés par M<sup>e</sup> Christine Lacombe, notaire, le tout aux frais de la Municipalité de Cantley.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2012-1522

**SUBVENTION DE 450 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE HULL - LES OLYMPIQUES DE HULL PEEWEE BB - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Hull, à l'attention de monsieur Daniel Leblanc, 71, rue du Gabbro, Gatineau, Québec, J8Z 2M7, à titre de subvention pour la saison 2012-2013 de l'équipe des « Olympiques de Hull Peewee BB ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1523

**SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - RESSUSCITONS L'HALLOWEEN DANS LE VIEUX-HULL - 31 OCTOBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidants de l'Île de Hull, 88, rue Saint-Étienne, Gatineau, Québec, J8X 1J5, à titre de subvention pour la fête de quartier : Ressuscitons l'Halloween dans le Vieux-Hull qui aura lieu le 31 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1524** **SUBVENTION DE 800 \$ - CONFÉRENCE ST-RICHARD DE LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL - GUIGNOLÉE - 2 DÉCEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Conférence St-Richard de la Société Saint-Vincent de Paul, à l'attention de madame Marlene St-Pierre, 445, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2W5, à titre de subvention pour la guignolée qui aura lieu le 2 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1525** **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DE LA FRATERNITÉ DU SECTEUR FOURNIER - FÊTES D'HALLOWEEN ET DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association de la fraternité du secteur Fournier, à l'attention de madame Audette LeBel, 16, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, à titre de subvention pour l'organisation des fêtes de l'Halloween et de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1526

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE SA PROGRAMMATION FAMILIALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTacade, à l'attention de monsieur Hugo Parisien, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour les activités de développement de sa programmation familiale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1527

**SUBVENTION DE 23 225 \$ - VISION CENTRE-VILLE GATINEAU POUR UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN MARCHÉ PUBLIC SUR LE SITE DE LA FONDERIE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 23 225 \$ à l'ordre de Vision centre-ville Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour une étude de préfaissabilité pour l'implantation d'un marché public sur le site de la Fonderie, phase 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	23 225 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-692	23 225 \$		Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79935-972		23 225 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1528

**AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FERMER COMPLÈTEMENT LE BOULEVARD LABROSSE À LA HAUTEUR DU CHEMIN DE FER DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'installation des rails de la voie ferrée sont prévus sur le boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer dans le cadre du projet Rapibus;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux nécessitent la fermeture complète du boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer pour environ trois jours;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact d'effectuer cette fermeture de voies est important;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais demande l'autorisation de fermer complètement le boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer comme indiqué ci-dessous;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture sera effective en tout temps entre 4 h le vendredi 2 novembre et 21 h dimanche le 4 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux seront réalisés un dimanche, soit hors des périodes permises par le règlement 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction qui nécessitent la fermeture complète du boulevard Labrosse à la hauteur du chemin de fer dans le cadre du projet Rapibus;
- autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction le dimanche, sur le boulevard Labrosse à hauteur du chemin de fer, dans le cadre du projet Rapibus, et ce, pour le dimanche 4 novembre 2012;
- demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves, les routes alternatives pour les différents usagers ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

CE-2012-1529

**SOUSSION 2012 SP 205 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE - SECTEUR DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries CAMA, 800-A, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de construction d'un écocentre, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 199 729,29 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 12 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30711-010-23863	226 320,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Équipements
06-30711-007-23864	120 000,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Aménagement paysager
06-30711-006-23865	95 000,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Dépôt permanent de résidus domestiques dangereux
06-30711-005-23866	90 000,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Entrepôt du réemploi
06-30711-004-23867	350 000,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Bâtiment d'accueil et aménagement
06-30711-003-23868	60 000,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Balance à camion
06-30711-002-23869	734 105,00 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Voie d'accès et aire de circulation
06-30711-001-23870	428 643,09 \$	Construction et aménagement - Écocentre - Rue Pierre-Ménard - Rampe et plate-forme de conteneurs
04-13493	95 661,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1530

**SOUSSION 2012 SP 305 - RELOCALISATION DE LA COUR MUNICIPALE - MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme B.D. Systèmes intérieurs inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, pour la relocalisation de la Cour municipale à la Maison du citoyen, pour un montant total approximatif de 214 827 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12008-001-23871	205 484,66 \$	Réaménagement - Salle d'audience - Cour municipale, 6 <sup>e</sup> étage, Maison du citoyen - Réaménagement des locaux
04-13493	9 342,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1531**      **SUBVENTION DE 200 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 31 OCTOBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 31 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1532**      **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR PIERRE LARENTE AU POSTE D'INSPECTEUR - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT** les besoins du Service de police en matière de développement de la relève;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police désire actualiser le plan de développement à la fonction de lieutenant;

**CONSIDÉRANT** la surcharge et les retards accumulés sur certains mandats et projets en cours :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Pierre Larente au poste d'inspecteur au Service de police pour la période du 22 octobre 2012 au 19 avril 2013.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21602-135 – Plan d'organisation policière – Employés temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1533**      **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-956 - CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉE 104940**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-956 en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, entérinait le congédiement administratif de l'employée 104940;

**CONSIDÉRANT** le grief BLC-2011-037 déposé par le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. le 11 juillet 2011 contestant cette mesure;

**CONSIDÉRANT** les termes de l'acte de règlement et transaction intervenu entre les parties afin de mettre fin à ce litige :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-956 en date du 1<sup>er</sup> juin 2011 conformément à l'acte de règlement et transaction intervenu entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et autorise le directeur ou la directrice adjointe du Service des ressources humaines à signer cet acte.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2012.

Adoptée

**CE-2012-1534**

**FORMATION - ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la formation professionnelle qualifiante du personnel municipal travaillant en sécurité incendie comporte deux aspects : la formation initiale et le perfectionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation initiale est celle qui permet d'acquérir les compétences nécessaires dans un domaine donné de pratique en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le perfectionnement est la formation ayant pour objet, dans chaque domaine de pratique, la mise à jour des compétences ou l'acquisition d'une spécialité;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de formation continue doit inclure l'ensemble des modules traitant des interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de perfectionnement touchent prioritairement les modules traitant des interventions dans les bâtiments de grande hauteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel de la division de la formation, de la stratégie et tactique ne possède pas l'expertise nécessaire à la réalisation de modules informatisés de formation spécialisée dans les systèmes de gicleurs et de canalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau requiert des services professionnels pour l'assister dans la préparation de différents modules de formation;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation souhaitée est actuellement disponible au Cégep de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services qui est conclu avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et ce, en vertu de l'article 573.3 2. alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le contrat de service spécialisé en formation continue à intervenir avec le Cégep de l'Outaouais pour les modules informatisés de formation spécialisée dans les systèmes de gicleurs et de canalisation et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat pour un montant total approximatif de 38 401,65 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-22100-435-23862	36 731,65 \$	Administration - Incendies - Formation
04-13493	1 670,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2012.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif